

# Association Cigaloun

Assemblée Générale Ordinaire du 3 mars 2021

## Procès Verbal

Ouverture d'assemblée générale à 20h30, en visioconférence.

En l'absence de de Jean marie Frascarolo, Florent Peyraud se propose d'assurer la présidence et le secrétariat de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité des présents

A ce jour, l'association comporte 8 membres à jour de leur cotisation. Parmi eux, 4 sont présents, et 4 ont donné leurs pouvoirs à des membres présents qui auront donc jusqu'à 3 voix pour les délibérations en fonction du nombre de pouvoirs qu'ils auront reçus et comme le stipulent les statuts.

Le quorum est atteint. L'ordre du jour peut donc être maintenu.

Après lecture de son rapport moral (cf annexe 1), le président soumet le quitus de celui-ci à la délibération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président effectue la lecture commentée du rapport d'activité (cf annexe 2) de l'association et soumet le quitus de celui-ci à la délibération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président effectue les lectures commentées du rapport financier (cf annexe 3) et du budget prévisionnel (cf annexe 4). Il soumet le quitus du rapport financier à la délibération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président signale que les statuts prévoient normalement un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre, mais que l'année dernière et cette année, l'assemblée générale ont porté sur des exercices considérés courant du 1er septembre au 31 août. C'est une erreur qui n'a pas réellement d'incidence. Néanmoins, pour éviter d'avoir à opérer une modification des statuts, il est proposé que l'exercice 2020-2021 soit rallongé pour couvrir la période du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2021. Cette décision est soumise à la délibération.

La motion est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour prévoyait une délibération sur des modifications des statuts. A ce jour les travaux sur ces sujets n'étant pas assez avancés, ce point est ajourné.

De même, l'ordre du jour prévoyait une délibération sur la mise en place d'un règlement intérieur. Là encore, les travaux ne sont pas assez aboutis pour être présentés. Ce point est ajourné.

Le président propose à l'assemblée générale un maintien du montant de la cotisation à 20€.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il a été d'ailleurs porté à la connaissance de l'Assemblée Générale que les cotisations perçues lors de la dernière assemblée générale de janvier 2020, et qui était annoncée comme couvrant la période de janvier à fin août 2020 ont été prorogées sur une année glissante, de date à date. Les statuts parlent de « cotisation annuelle », terme qui peut être interprété de plusieurs façons. Le président propose que le mode de cotisation/adhésion pour un an de date à date soit précisé dans les travaux en cours pour les prochaines modifications de statuts et/ou de règlement intérieur.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Le président fait lecture de la liste des projets pour l'exercice 2020-2021 (cf annexe 5). Il ouvre ensuite le débat sur l'opportunité d'élargir la zone d'intérêt du projet Radio Cigaloun aux communes voisines. Cette motion est soumise à délibération.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite procédé aux éventuelles modification de la composition du Conseil d'Administration. Les 3 membres actuels du conseil d'administration entrent dans leur dernière année de mandature qui se terminera à la fin 2021. Faute de pré-candidatures, le président demande si des candidats sont volontaires pour intégrer le Conseil d'Administration de l'association sur délibération de l'Assemblée Générale.

Aucune candidature n'est exprimée pendant l'assemblée générale. La composition du Conseil d'Administration reste donc identique.

L'assemblée générale est alors suspendue le temps que le Conseil d'Administration se réunisse pour désigner les membres qui assureront les fonctions de présidence, trésorerie et secrétariat.

L'assemblée générale est alors informée des attributions des fonctions suivantes :

Présidence : Florent Peyraud

Trésorerie : José Garcia

Secrétariat : Jean-Marie Frascarolo

Le président ouvre le débat sur les questions diverses.

Une question est posée sur l'incidence que peut avoir la fourniture de prestation rémunérées sur une demande de reconnaissance d'intérêt général. Le président explique que les critères pour cette reconnaissance sont d'avoir une gestion désintéressée et ne pas avoir d'activité lucrative, ce qui n'exclue pas de proposer des prestations rémunérées au profit de l'association. Néanmoins, une réponse étayée sera fournie prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'Assemblée Générale et clôture la séance à 21h30

Fait à La Motte, le 7 mars 2021

Le président

Le secrétaire